

Déclaration liminaire du SNES-FSU à la CAPA des CERTIFIES, mardi 7 mai 2013

Madame le Rectrice,

A deux mois de la fin de l'année scolaire, la préparation de la rentrée 2013 est déjà bien engagée.

Par ses actions, le SNES alerte le ministre sur trois axes pour nous essentiels :

D'abord sur les conditions de travail, d'emplois et de rémunération qui sont aujourd'hui tellement dégradées que l'absence de toute perspective dans ce domaine devient insupportable. Si les créations de postes permettront (seulement) de maintenir les taux d'encadrement de cette présente année scolaire, les créations de postes définitifs en établissement sont très insuffisantes.

Puis sur la loi d'orientation débattue au Parlement qui ne tranche pas certaines questions essentielles pour l'avenir et la place du second degré, comme par exemple sur l'École du socle, et qui seront donc décidées derrière la loi, dans les décrets d'application.

Enfin sur les tensions voire les conflits dans les établissements. Ils traduisent l'exaspération des personnels, les difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission, les inquiétudes qu'ils ont face aux évolutions de leurs métiers, l'autoritarisme tatillon qui perdure à bien des endroits.

Dans les établissements, nous manquons cruellement de signes qui ouvriraient des perspectives et permettraient à chacun d'espérer de nouvelles dynamiques.

1°) les congés de formation : la formation continue des enseignants a été mise à mal toutes ces dernières années et cela n'a fait que continuer malgré des promesses non tenues à ce jour. Il est clair que les moyens alloués ne permettent pas de satisfaire tous les collègues demandeurs. (16 congés accordés pour 111 demandes, soit 14 % seulement de satisfaits). Nous regrettons que l'octroi de ce congé dépende de la possibilité du remplacement du demandeur. Nous continuons de réclamer la création de postes de TZR en nombre suffisant car les difficultés pour assurer tous les remplacements se confirment malheureusement année après année.(Par exemple, un collègue de lettres classiques n'a pas droit à un congé formation malgré quatre demandes). Nous demandons donc une augmentation du nombre de congés ainsi qu'un traitement qui ne soit pas discriminatoire entre les disciplines.

2°) Postes adaptés et allègements de service

Comme les années précédentes, nous demandons que le contingent des postes alloués à l'Académie de Dijon soit augmenté ; il est inadmissible que la situation des collègues en situation de handicap ou d'inaptitude souffre de choix budgétaires restreints. Tous nos collègues ont le droit d'exercer un travail. Or, nous constatons que certains collègues ayant la RQTH ne se voient pas proposer de postes adaptés. Leur situation est en contradiction totale avec l'esprit de la loi de 2005. Pire, nous constatons que des avis non prioritaires ont été mis par vos services, que ce soit sur les postes adaptés ou sur les allègements de service.

3°) Hors-classe

Nous constatons que vous avez pris en compte en partie la situation des personnels au 11^e échelon, répondant ainsi à nos demandes répétées. Mais nous demandons que les collègues que nous avons repérés au 11^{ème} échelon et qui ne sont pas promus le soient.

206 collègues sont proposés. Pourquoi certains d'entre eux, à un échelon inférieur au 11^{ème} échelon, qui entraînent dans le classement au barème ne sont-ils pas promus ? Nous souhaitons, après la promotion de tous les 11^{ème}, que le barème soit respecté.

Des collègues avec deux avis très favorables (au 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} échelon) bénéficient d'un avis exceptionnel du recteur alors que d'autres, avec les mêmes avis, n'ont qu'un avis remarquable. Sur quel critère le choix s'est-il effectué ?

Nous constatons encore que tous les chefs d'établissement n'utilisent pas leur contingent d'avis « Très Favorable » même pour des collègues du 10^{ème} ou 11^{ème} échelon.

Il y a même des établissements où aucun avis TF n'a été donné : Adam Billaut Nevers, clg Bibracte de Château Chinon, Clg de Semur en Auxois, clg de Guérisny ou de très faibles pourcentages comme au lycée Montchapet (6%).

Pour ce qui concerne les avis des IPR, nous constatons :

En éducation musicale uniquement 16% d'avis TF et 26 % d'avis défavorable et réservé alors que la moyenne est de 20% pour TF et 10% pour défavorable ou réservé. Que se passe-t-il dans cette discipline ?!

Nous constatons également en mathématiques uniquement 18% d'avis TF et 17% d'avis Réservés ou défavorable.

Il y a vraiment de nombreux enseignants « incompetents » dans certaines disciplines ... en STI (23% d'avis défavorables ou réservés), 21% en SES.

Le constat que nous faisons sur la notation pédagogique une nouvelle fois à travers ce tableau (par exemple, les notes pédagogiques, à chaque échelon, en histoire-géographie sont inférieures d'au moins 1 point par rapport à celles en mathématiques) nous conduisent à vous demander une nouvelle fois, avec insistance, la mise à l'ordre du jour de cette question à une CAPA avec un document indiquant pour chaque collègue sa discipline, son échelon, son établissement, la date de la dernière inspection, la note pédagogique et s'il est TZR ou non.

échelon	maths		histoire géo	
	nombre de collègues	moyenne	nombre de collègues	moyenne
7	67	43,8	48	42,4
8	92	45,3	73	44,1
9	110	46,1	118	44,9
10	43	47,0	68	46,1

Nous sommes d'autant plus fondés dans cette demande que le ministère écrit dans la circulaire nationale sur la hors-classe : « ... les retards d'inspection peuvent pénaliser un enseignant pour un avancement au choix ou au grand choix qui peut également conditionner, en partie, un passage à la hors-classe. À cet égard, vous veillerez à établir, avec les corps d'inspection, un programme prévisionnel de suivi et éventuellement d'actualisation des notes pédagogiques des enseignants promouvables. »

4°) Notation administrative

Sur l'aspect technique de cette notation, nous constatons cette année encore peu d'erreurs sur l'augmentation par 10^e ou ½ point bien que certains chefs d'établissement continuent à ne pas appliquer la note de service.

On constate 14 contestations de collègues. Les collègues n'osent-ils plus contester ou cela marque-t-il une évolution positive des chefs d'établissement ? Malgré tout, des TZR souffrent toujours du manque de coordination entre les chefs d'établissement au moment de leur évaluation.